



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le 11 août 2011

**AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**  
**Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement**

**- BETON ET MATERIAUX DE LA LOIRE (BML) -**

**Commune de PARCAY MESLAY (37)**

|  |   |
|--|---|
| 1. PRÉSENTATION DU PROJET .....  | 1 |
| 2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....  | 1 |
| 3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE<br>PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE ..... | 1 |
| 3.1. ÉTUDE D'IMPACT .....  | 1 |
| 3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement.....  | 1 |
| 3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation.....                               | 2 |
| 3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site.....   | 2 |
| 3.2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNÉS.....  | 2 |
| 3.3. ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DU SITE.....   | 3 |
| 3.4. ÉTUDE DES DANGERS .....   | 3 |
| 3.5. RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DES DANGERS .....  | 3 |
| 4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET.....   | 3 |
| 5. CONCLUSION.....   | 3 |

La société BETON ET MATERIAUX DE LA LOIRE (BML) sollicite l'autorisation d'exploiter à titre temporaire une centrale à béton prêt à l'emploi et une installation de criblage de matériaux de chantiers de terrassement sur la commune de PARCAY MESLAY (37), destinée à alimenter en béton prêt à l'emploi le chantier de construction du tramway de Tours.

## **1. PRESENTATION DU PROJET**

### **1.1 – Description de l'établissement**

Les deux centrales à béton ont une capacité de production de 200 m<sup>3</sup>/j de béton prêt à l'emploi sur une période maximale de six mois, renouvelable une fois.

L'installation de criblage valorise les matériaux de surplus de chantier de terrassement, non utilisable en l'état dans les centrales à béton, et sa capacité de production est de 100 t/h.

Les centrales à béton sont constituées des éléments suivants :

- une trémie recette alimentée par chargeuse sur pneus,
- un tapis transfert,
- une centrale comprenant 4 trémies doseuses, un tapis peseur et un malaxeur,
- un bungalow de stockage des adjuvants sur rétention,
- trois silos de stockage du ciment de 80 t chacun.

### **1.2 – Implantation**

L'installation doit être implantée sur un terrain situé en zone d'activité à Parçay Meslay.

Les abords immédiats sont constitués par :

- l'autoroute A10 au nord Ouest
- le village de Parçay Meslay au Sud (environ 800 m)
- des terrains agricoles et d'activité
- les premières habitations constituées par le hameau de la Quillonière se situent à environ 450 m.

## **2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe).

**Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :**

- la qualité de l'air
- la qualité acoustique de l'environnement
- et dans une moindre mesure la qualité des sols et des eaux souterraines

## **3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PETITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE**

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

### **3.1. Étude d'impact**

#### **3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement**

La plate-forme où seront positionnées les installations est située en bordure de l'autoroute A10.

La description de l'état initial du site est relativement complète et les informations sont appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

Le dossier n'identifie aucune source de pollution particulière, à l'exception de variations locales de la qualité de l'air liées principalement au trafic routier.

Le projet est décrit de façon claire, à l'appui de cartes et de photos.

### **3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation**

#### *Qualité de l'air*

Les effets potentiels de l'installation sur la qualité de l'air sont correctement appréciés (poussières principalement).

#### *Bruit*

Les horaires de fonctionnement des installations seront de 6h30 à 17h30, les jours ouvrables, du lundi au vendredi.

Les sources de bruit, correctement identifiées dans le dossier, sur le site et les abords, sont liées à l'exploitation des centrales à béton, de l'installation de criblage et à la circulation sur les axes routiers (A10 principalement).

Le dossier précise que l'environnement humain est constitué de quelques habitations isolées dont les plus proches sont situées à 450 mètres environ du site.

#### *Qualité des Sols et des Eaux souterraines*

Les flux de la centrale sont bien listés par le dossier. Il s'agit de :

- Flux entrants : Approvisionnement en eau pour la fabrication du béton via le réseau eau potable de la commune de Parçay Meslay. Un recyclage des eaux de lavage est mis en place afin de réduire la quantité d'eau prélevée de plus de 50% dans le réseau public.
- Flux sortants : eaux usées, eau de process et eaux pluviales.

### **3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site**

#### *Qualité de l'air*

L'arrosage des pistes par temps sec devrait permettre d'abattre la poussière occasionnée par le passage des camions.

Par ailleurs, le dossier prévoit la réalisation d'une mesure de la concentration en poussières au voisinage du site pendant la campagne de fabrication.

#### *Bruit*

Les centrales à béton sont capotées au niveau du malaxeur et des bascules à matériaux.

Par ailleurs, le dossier prévoit la réalisation d'une mesure des émissions acoustiques près des habitations les plus proches.

#### *Qualité des Sols et des Eaux souterraines*

Les liants hydrauliques sont stockés dans un bungalow sur rétention adaptée.

Les eaux de process (eau de lavage des malaxeurs, des goulottes et des camions malaxeurs) sont intégralement collectées et réutilisées pour la fabrication après décantation naturelle dans des bassins successifs.

Les eaux pluviales de la plate-forme sont recueillies et dirigées vers un fossé de rétention, faisant office de bassin incendie, de 250 m<sup>3</sup>. Ces eaux sont aussi utilisées pour l'arrosage des pistes.

En conclusion, les mesures de réduction apparaissent adaptées et proportionnées aux enjeux

## **3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés**

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés.

### 3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

A la fin du chantier, la centrale sera démontée. Toutes les installations seront évacuées et tous les matériaux restant seront éliminés, les bacs de décantation seront vidés par une entreprise spécialisée.

Le dossier prévoit une remise en état compatible avec une utilisation future d'une même activité.

### 3.4. Étude des dangers

L'étude des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L511-1 du code de l'environnement.

Les principaux risques étudiés dans le dossier concernent l'incendie et les rejets accidentels.

Les phénomènes dangereux susceptibles de se produire présentent un risque acceptable.

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts.

### 3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

## 4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Les matériaux produits par la centrale sont destinés à alimenter en béton le chantier du tramway de Tours. La proximité entre le lieu de fabrication et le lieu d'utilisation des matériaux produits permet de limiter l'impact du trafic.

L'ensemble des produits susceptibles d'être à l'origine d'une pollution du sol ou des eaux est disposé sur rétention.

## 5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement. Les impacts sont bien identifiés et bien traités.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière précise les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

---

Le préfet de région,

Pour le préfet de région  
et par délégation  
le secrétaire général pour les affaires  
régionales

  
Pierre BESSIN

## ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

|   | Cotation de l'enjeu* | Commentaire et/ou bilan  |
|---|----------------------|--|
| Risques naturels  | 0                    | Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.   |
| Faune, flore  | 0                    | L'implantation de l'installation n'a aucun impact sur la faune et la flore.  |
| Milieux naturels  | 0                    | Aucun milieu naturel sensible n'est identifié à proximité du site. L'étude indique à juste titre l'absence d'impact sur les zones Natura 2000 les plus proches.                            |
| Connectivité biologique                                       | 0                    | Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet.  |
| Consommation des espaces naturels et agricoles                | 0                    | L'installation s'établira, à titre temporaire, sur un terrain d'une zone d'activité.   |
| Eaux superficielles et souterraines et Captages d'eau potable | +                    | Recyclage de l'eau de lavage dans la process de fabrication via des bassins de décantation   |
| Sols  | +                    | Les activités sont confinées dans des zones équipées d'aires étanches sur rétention.   |
| Air   | ++                   | Une mesure de la concentration des poussières aux abords du site sera réalisée sur cette installation.   |
| Odeurs  | 0                    | Aucune odeur ne sera émise par les installations   |
| Déchets   | 0                    | Les procédés de fabrication ne produisent aucun déchets industriels.   |
| Energies et changement climatique                             | +                    | La production d'électricité nécessaire au fonctionnement d'une partie des installations et de l'éclairage sera produite par un groupe électrogène et connecté au réseau.                   |
| Risques technologiques  | +                    | Les zones d'effet des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation  |
| Santé   | 0                    | Les installations ne présentent pas de risque sanitaire particulier.   |
| Trafic routier  | +                    | Le transport du béton se fera depuis le site de production vers le chantier du tram à raison de 40 rotations journalières  |
| Bruit   | ++                   | Le projet ne prévoit aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au delà des limites de propriété. Des mesures de bruit sont réalisées près des habitations les plus proches. |
| Émissions lumineuses  | 0                    | Les émissions lumineuses prévues par le projet restent limitées  |
| Patrimoine architectural, historique                          | 0                    | Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet.   |
| Paysages  | 0                    | L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu   |
| Autres :  |                      |  |
| .....   |                      |  |

\*Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : pas concerné  
 Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.